



charte d'engagement

École démocratique Écolline

Chaque famille inscrivant ses enfants à l'École Démocratique Écolline s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative. Cette philosophie étant particulièrement hors norme, il est essentiel pour chaque famille de comprendre concrètement ce modèle avant de s'engager.

Les apprentissages autonomes et le fonctionnement démocratique détaillés ci-dessous forment les deux piliers constitutionnels de notre approche éducative, et nous attendons des familles qu'elles soutiennent l'école dans cette démarche et participent à faire prospérer cette philosophie. Lorsque l'on ressent des doutes par rapport à cette approche (ce qui arrive pour la grande majorité des familles), nous espérons une ouverture à un dialogue coopératif plutôt qu'à des confrontations.

Nous travaillons en premier lieu pour servir de modèle aux enfants sur ce qui forme la base d'une société saine, composée de personnes capables de résoudre leurs différends pacifiquement, et en particulier en tant qu'adulte responsable, il est important que nous nous engagions à faire de notre mieux pour travailler en ce sens.



Le fonctionnement de notre école démocratique

Les décisions concernant le collectif se font par un système de sociocratie à chaque fois que c'est possible ou par démocratie directe.

Le conseil d'école

Le conseil d'école réunit l'ensemble des membres actifs.

C'est un organe de décision dont la vocation est de prendre toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'école.



Tous les membres du conseil d'école (enfants et équipe accompagnante) sont soumis à des règles et des obligations établies par le vote par consentement (sans objection) ou par la majorité absolue selon les cas.

Leur participation au conseil d'école n'est pas obligatoire.

Tous les comptes-rendus des conseils d'école comprenant toutes les décisions prises sont consignés dans un classeur mis à disposition des membres de l'école. Une personne absente à un conseil d'école peut lire le compte-rendu et écrire son avis dans le classeur.

Toute décision est prise en 2ème lecture ce qui laisse le temps à chacun de s'exprimer.

Chacun a pour obligation d'accepter les décisions prises par le conseil d'école.

Sont membres actifs uniquement les enfants et le personnel, c'est-à-dire les personnes vivant l'école au quotidien. Le conseil d'école réunit l'ensemble des membres actifs.

Toutefois 3 conseils d'école ouverts aux parents seront organisés dans l'année.

Le conseil de justice

Le conseil de justice est composé d'une sélection multi-âges de membres selon un système de rotation.

Le conseil de justice effectue son travail en toute transparence et redonne au mot « justice » tout son sens (faire ce qui est juste).

Il est chargé d'entendre chaque partie concernée par un conflit, un manquement au règlement, une requête, etc. La communication non-violente ou « messages clairs » seront utilisés afin d'être à l'écoute des besoins de chacun, trouver des solutions justes et ainsi garantir un climat de paix dans l'école.

Le conseil de justice peut être amené à administrer des sanctions à la mesure des transgressions commises, comprises davantage comme des conséquences directes que comme des « punitions ».

La sanction peut être un simple rappel de la règle, une réparation, un service rendu...

Cependant en cas de faits graves, cela peut aller jusqu'à une suspension temporaire. Au bout de plusieurs suspensions, cela peut aller d'un simple rappel à une exclusion définitive. Les décisions de suspensions et exclusions sont prises très au sérieux et font l'objet d'un débat impliquant tous les membres de l'école.

L'atmosphère de liberté, respect, gestion de conflits et de confiance, qui est au cœur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au conseil de justice et ses procédures formelles de traitement des transgressions du règlement.

Chaque membre aura l'obligation de respecter les règles de vie de l'école.



Votre engagement de parent d'un enfant inscrit à Écolline

1. En validant l'inscription de votre enfant, vous acceptez :

qu'il/elle détermine librement ses objectifs d'éducation.

C'est-à-dire qu'il réalise l'apprentissage informel et autonome sans programme ni emploi du temps préétabli, et ce, au sein d'une classe unique, multi-âge. Nous partons de l'hypothèse que toute activité vaut autant qu'une autre, et qu'à travers chaque initiative, l'enfant acquiert des méta-compétences utiles à sa vie : être bien, développer ses diverses formes d'intelligence, écouter les autres, réfléchir, se questionner, rechercher, entreprendre, échouer, rebondir, persévérer... en un mot : **vivre**.

qu'il/elle peut se consacrer à ses centres d'intérêt sans limites de temps.

Ces centres d'intérêt peuvent inclure « ne rien faire de particulier », « jouer avec ses copains » et « converser avec les uns et les autres ». Nous accordons une totale confiance en la capacité d'autorégulation de chaque individu, et il leur revient la responsabilité de choisir comment ils utilisent leur temps. Nous partons de l'hypothèse qu'un individu apprend tout le temps des choses utiles à sa vie, y compris lorsqu'il dort, et la tentative de transmettre un savoir contre la volonté d'une personne est une entreprise habituellement inutile et inefficace.

Choix particulier concernant les écrans :

Actuellement des règles ont été établies avec les enfants afin de limiter les jeux sur écrans. Le temps nécessaire aux projets personnels des enfants n'est pas limité.

Cependant nous prévoyons d'approfondir nos recherches et notre réflexion concernant ce sujet controversé !

qu'il/elle s'autoévalue.

La performance de l'enfant sur les activités qu'il entreprend n'est pas évaluée par d'autres, sauf s'il/elle en fait la demande. Évaluer reviendrait à juger sur des objectifs et critères choisis par d'autres.

Dans le cadre d'une école privée, nous sommes tenus de faire le point une fois par an avec un inspecteur de l'Éducation Nationale sur les "progrès" des enfants. Néanmoins, nous ne sommes aucunement obligés de suivre le programme de l'Éducation Nationale. Nous travaillons sur un tableau permettant de faire le lien entre le socle commun des compétences et des connaissances que demande l'Éducation Nationale et les activités que les enfants pratiqueront au sein de l'école.

Chaque enfant aura sa ligne. Nous n'imposerons pas ce tableau aux enfants, qui seront libres de remplir ou pas leur ligne. Les adultes vivant dans le lieu seront là pour prendre le relais si nécessaire.

Toutefois, on peut aisément douter de la pertinence d'évaluer un parcours d'éducation à 100 % individualisé. Nous partons de l'hypothèse qu'un individu reçoit naturellement les retours dont il/elle a besoin pour lui donner une indication sur les prochaines étapes lui permettant de progresser dans son domaine.

● que dans le cas d'un retour au système classique, nous veillerons à faciliter au mieux cette transition.

Si besoin de votre part et de la part de votre enfant et si nous disposons d'un temps de transition le permettant (c'est-à-dire si ce départ peut s'effectuer dans de bonnes conditions, en le préparant plusieurs mois à l'avance), nous accompagnerons l'assimilation des notions à connaître, du « jargon » à acquérir, pour sa bonne intégration dans le système classique.

● qu'il détermine lui-même s'il souhaite acquérir des diplômes.

Il relève de la responsabilité de chaque enfant de décider de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les enfants à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie. Le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, nous serons à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient. Nous pourrions par exemple mettre en place une revue finale du parcours de l'enfant par des pairs reconnus dans son domaine afin de crédibiliser son niveau de qualification auprès de potentiels recruteurs, et délivrer un «diplôme» personnalisé de l'école démocratique d'Écolline qui validerait ses acquis.

● qu'il soit accompagné et respecté dans la gestion de ses émotions et dans ses relations avec les autres.

Nos interventions de régulations sont dictées par le respect de chaque individu. Nous souhaitons être à l'écoute des besoins de chacun, être dans une attitude d'accueil des émotions, sans jugement. Nous mettons en pratique une communication dite bienveillante qui peut s'appuyer selon les personnes sur les apports de la C.N.V. (Communication Non Violente), de Faber et Mazlish, Gardner, etc. Dans tous les cas la recherche de solutions gagnant-gagnant est une priorité. Nous garantissons une communication authentique, respectueuse avec chaque enfant, d'individu à individu, et non pas une posture d'adulte tout-puissant. Aucune violence, physique ou verbale, ne sera utilisée. Les « douces violences » (menaces, humiliations, réflexions désobligeantes...) sont proscrites également de notre posture.

2. En validant l'inscription de votre enfant, vous prenez un engagement financier :

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire, même si la famille souhaite (ou est contrainte de) se désengager du projet en cours d'année. En cas de force majeure, une discussion pourra être engagée.

Signatures des 2 parents :